

L'an deux mille vingt-deux, le onze du mois de mai, le Conseil Municipal de la Commune d'ORNANS s'est réuni salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Madame Isabelle GUILLAME, pour la session ordinaire du mois de mai.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs les membres en exercice, à l'exception de :

- > M. Franck COLLINET, représenté par M. Christophe JOUVIN
- > M. Gérard COULET, représenté par Mme Patricia LABERTERIE
- > Mme Marie-Christine VERNEREY, représentée par M. Daniel PERNIN
- > Mme Sylvie VOIRIN, représentée par Mme Sandra DE STEFANIS
- > M. Bernard CHEVASSU, représenté par M. Patrick SEBILE
- > Mme Aurore ARMAND, représentée par Mme Vanessa DORDOR
- > M. Sébastien LAITHIER, représenté par Mme Estelle BOURNEZ
- > Mme Corinne OLIVIER, représentée par Mme Isabelle GUILLAME
- > M. François VIENOT, représenté par M. Benoit HUGON
- > Mme Karima DAHES, représentée par M. Jean-Louis ROLAND

Étaient absents : Mme Christine JEANNEY et M. Thibaut SERVANT

Secrétaire de séance :

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Mme Colette GROLEAU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ORDRE DU JOUR :

- Création de deux postes d'adjoints d'animation en vue de la mutation de l'EVS en centre social
- Adhésion de la Commune de Landresse au SIEHL
- Adhésion de la Commune d'Ouvans au SIEHL
- Modification de la DCM n° 2021/147 relative au recensement de la voirie communale
- Dérogation au repos dominical pour les commerces de détail – Année 2022
- Adoption du règlement intérieur de location des salles communales de la Ville d'Ornans Voir FRANCK
- Bilan des acquisitions et cessions réalisées par la Commune en 2021
- Acquisition d'un garage sis 119 rue Volta
- Adoption du principe d'une DSP pour la gestion des services périscolaire, extrascolaire et CLAS Vu avec PIERRE
- Convention de partenariat avec l'association L'ORNANAISE
- Convention de partenariat avec l'association COSTUMES ET PATRIMOINE
- Subvention 2022 à l'association de L'AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL PATRICIA
- Informations diverses

MADAME LA MAIRE DECLARE LA SEANCE OUVERTE A 19H30

REMERCIEMENTS

- ~ Des Familles de Madame Marthe BEUQUE, Madame Louise FALLOUEY et Madame Anne-Marie CARREZ, pour les marques de sympathie témoignées par le Conseil Municipal après le décès d'un parent proche,
- ~ De Monsieur Denis BONNET pour l'intervention de la Commune auprès d'Orange,
- ~ Du Père Théo et de la Paroisse de la Haute Vallée de la Loue pour l'assistance des services de la Police Municipale à l'occasion des fêtes des Rameaux et de Pâques,
- ~ Du Président de l'association des Donneurs de Sang du Pays d'Ornans pour la mise à disposition gracieuse du CAL à l'occasion de l'AG de l'Union départementale des Donneurs de Sang,

- ~ De la Présidente de l'association MICI-Doubs pour le soutien apporté lors de la soirée-concert du 23 avril 2022,
- ~ De la Présidente du Club de l'Amitié, de la Président de l'Association COULEURS D'O' et de la Présidente de la MARPA du Pays de Courbet pour l'attribution de la subvention annuelle.

Approbation du P.V. du Conseil Municipal du 30 mars 2022 : à l'unanimité

Relevé des décisions prises par la Maire par délégation du Conseil Municipal

- » 2022/8 : Acte de clôture de régie Service culturel d'Ornans
- » 2022/9 : Acte constitutif d'une régie de recettes Service culturel d'Ornans
- » 2022/10 : Bail de sous-location temporaire avec l'association Les Vagabondes
- » 2022/11 : Vente de billets de spectacles confiée à l'Office de Tourisme

Délibération n° 2022/47

Création de deux postes d'adjoints d'animation en vue de la mutation de l'EVS en centre social

Entendu l'exposé du rapporteur, Madame la Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide, à l'unanimité :

- > **De créer un poste d'adjoint d'animation permanent à temps complet, soit 35 h hebdomadaire, à compter du 1^{er} juillet 2022 ;**
- > **De créer un poste d'adjoint d'animation permanent à temps non complet (20 h hebdomadaire) à compter du 1^{er} juin 2022 ;**
- > **De prendre acte que si l'emploi créé ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel. La rémunération sera alors fixée sur la base de la grille indiciaire du grade d'adjoint d'animation territorial compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience ;**
- > **De prendre acte que l'emploi d'adjoint du patrimoine à 20 h, laissé vacant au cinéma, est conservé en vue du remplacement de l'agent muté ;**
- > **De supprimer les emplois non-permanents de « responsable EVS » et d' « animateur EVS » au 1^{er} juillet 2022 ;**
- > **D'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées ;**
- > **Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget - chapitre 12 ;**
- > **D'autoriser Madame la Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.**

Délibération n° 2022/48

Adhésion de la Commune de Landresse au SIEHL

Entendu l'exposé du rapporteur, Monsieur Christophe JOUVIN ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide, à l'unanimité :

- > **D'accepter l'adhésion de la commune de LANDRESSE au SIEHL à compter du 1^{er} janvier 2023.**

Délibération n° 2022/49

Adhésion de la Commune d'Ouvans au SIEHL

Entendu l'exposé du rapporteur, Monsieur Christophe JOUVIN ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide, à l'unanimité :

- > **D'accepter l'adhésion de la commune d'OUVANS au SIEHL à compter du 1^{er} janvier 2023.**

Délibération n° 2022/50

Modification de la DCM n° 2021/147 relative au recensement de la voirie communale

Entendu l'exposé du rapporteur, Monsieur Christophe JOUVIN ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide, à l'unanimité :

- > **De modifier la délibération du Conseil Municipal n° 2021/147, en date du 15 décembre 2021, et de porter la longueur de l'intégralité de la voirie communale de la Commune nouvelle d'Ornans à 50.621 mètres linéaires détaillés comme suit :**
 - > **Voies communales39.251 ml,**
 - > **Chemins ruraux 11.370 ml,**
- > **D'autoriser Madame la Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.**

Délibération n° 2022/51

Dérogation au repos dominical pour les commerces de détail – Année 2022

Entendu l'exposé du rapporteur, Monsieur Christophe JOUVIN ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide, à l'unanimité :

- > **De donner un avis favorable au calendrier d'ouvertures dominicales pour l'année 2022, comme suit :**
 - **Dimanche 22 mai (précédant la Fête des Mères)**
 - **Dimanche 12 juin (précédant la Fête des Pères)**
 - **Dimanches 17 ou 24 juillet (Brocante)**
 - **Dimanche 31 juillet (Art & Artisanat)**
 - **Dimanche 14 août (« Pont » du 15 août)**
 - **Dimanche 11 septembre (Manifestation de rentrée)**
 - **Dimanche 9 octobre (« Octobre rose »)**
 - **Dimanche 27 novembre (Marché de Noël)**
 - **Dimanches 4, 11 et 18 décembre (Noël)**
- > **D'autoriser Madame la Maire à prendre l'arrêté municipal correspondant, et à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision.**

Délibération n° 2022/52

Adoption du règlement intérieur de location des salles communales de la Ville d'Ornans

Entendu l'exposé du rapporteur, Monsieur Christophe JOUVIN ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide, à l'unanimité :

- > **D'adopter le règlement intérieur de location des salles communales ;**
- > **D'autoriser Madame la Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.**

Délibération n° 2022/53

Bilan des acquisitions et cessions réalisées par la Commune en 2021

Entendu l'exposé du rapporteur, Madame Colette GROLEAU ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, à l'unanimité :

- > **Prend acte du bilan des acquisitions et cessions réalisées par la Commune d'Ornans en 2021 ;**
- > **Dit que ce bilan des acquisitions et cessions réalisées par la Commune d'Ornans est annexé au Compte Administratif 2021 de la Commune.**

Délibération n° 2022/54

Acquisition d'un garage sis 119 rue Volta

Entendu l'exposé du rapporteur, Madame Colette GROLEAU ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide, à l'unanimité :

- > **D'acquérir, par voie amiable, le garage sis 119 rue Volta, cadastré AT n° 338, appartenant à Madame Madeleine FARINEY, au prix de 1 800 €, hors taxes et droits d'enregistrement ;**
- > **D'autoriser Madame la Maire à signer l'acte notarié établi par la SCP ZEDET, notaires associés à Ornans, ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.**

Délibération n° 2022/55

Adoption du principe d'une DSP pour la gestion des services périscolaire, extrascolaire et CLAS

Entendu l'exposé du rapporteur, Madame Estelle BOURNEZ ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide, à l'unanimité :

- > **D'approuver le principe de la concession de service pour la gestion des services périscolaire, extrascolaire et CLAS pour une durée de 5 ans ;**
- > **D'autoriser Madame la Maire à mettre en œuvre la procédure et la mise en concurrence pour choisir le concessionnaire.**

Délibération n° 2022/56

Convention de partenariat avec l'association L'ORNANAISE

Entendu l'exposé du rapporteur, Madame Patricia LABERTERIE ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide, à l'unanimité :

- > **D'approuver les termes de la convention avec l'association L'ORNANAISE, relative à la participation de la Commune au titre de l'année 2022, pour un montant total de 11.775 € se décomposant ainsi :**
 - Subvention annuelle de fonctionnement 3.170 €
 - Aide à l'encadrement technique 8.605 €
- > **D'autoriser Madame la Maire à signer ladite convention, ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.**

Délibération n° 2022/57

Convention de partenariat avec l'association COSTUMES ET PATRIMOINE

Entendu l'exposé du rapporteur, Madame Patricia LABERTERIE ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide, par 21 voix pour et 4 abstentions (Mmes VERNEREY et DAHES, MM. PERNIN et ROLAND) :

- > **D'approuver la convention de partenariat entre l'association « Costumes et Patrimoine » et la Commune d'Ornans, pour la période du 1^{er} juin 2022 au 31 mai 2025 ;**
- > **D'autoriser Madame la Maire à signer ladite convention, ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.**

Délibération n° 2022/58

Subvention 2022 à l'association de L'AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL

Entendu l'exposé du rapporteur, Madame Patricia LABERTERIE ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide, à l'unanimité :

- > D'attribuer à l'association de l'Amicale du Personnel Communal la somme de 14.345,62 € correspondant à la subvention annuelle 2022, se décomposant comme suit :
 - ▶ Masse salariale 2021 : 1.747.498,44 € x 0,275 %, soit 4.805,62 €
 - ▶ Adhésion au C.N.A.S. : 45 agents x 212 €, soit 9.540,00 €
- > D'autoriser Madame la Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

INFORMATIONS

- ▶ Madame la Maire : la date de la prochaine séance du Conseil Municipal est modifiée, à savoir le mardi 28 juin 2022 (et non mercredi 29).

La séance est levée à 20h05